

Face à la crise de l'énergie, l'Union sociale pour l'habitat demande que les locataires du parc social soient traités avec équité

De très nombreux locataires du parc social sont aujourd'hui en difficulté face à la crise de l'énergie, et cette situation risque de s'aggraver dans les mois qui viennent avec les provisions et régulations de charges.

L'extension du bouclier tarifaire aux habitants des immeubles collectifs chauffés au gaz, décidée par le Gouvernement à la demande de l'Union sociale pour l'habitat et d'autres acteurs immobiliers du monde des copropriétés, va dans le bon sens, mais force est de constater qu'il manque d'efficacité et ses effets n'exonèrent pas les habitants concernés d'une hausse de leur part des charges liées aux énergies.

L'Union sociale pour l'habitat demande que, dans un souci d'équité, les habitants chauffés par le biais d'une installation collective (notamment gaz, électrique, réseaux de chaleur urbain, GPL) ne soient pas plus pénalisés par les hausses du prix de l'énergie que les habitants bénéficiant des tarifs réglementés appliqués aux abonnements individuels.

Comme le Gouvernement s'y est engagé, les hausses des coûts des énergies liées au logement, quel que soit le mode de chauffage et ses vecteurs, doivent être limitées à 15 % pour tous nos concitoyens.

D'autres demandes, essentielles pour venir en aide aux ménages mis en fragilité par cette crise, n'ont toujours pas pour l'heure trouvé de réponses concrètes et opérationnelles : revalorisation du forfait charges de l'APL, abondement des Fonds de Solidarité Logement (FSL) par les énergéticiens, élargissement du chèque énergie, taux de TVA réduit de 5,5 % sur le gaz et l'électricité qui sont des biens de premières nécessité...

Par ailleurs, le réexamen des contrats passés par les organismes Hlm avec les énergéticiens au plus fort de la hausse des prix et alors même que les conditions de concurrence des prix n'étaient pas respectées, doit être organisé par les pouvoirs publics dans les délais les plus brefs.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat : « *Nous faisons face, collectivement, à une situation inédite, mais ce caractère inédit ne doit pas empêcher le Gouvernement d'anticiper les difficultés et de les traiter dans des délais compatibles avec la réalité quotidienne de nos concitoyens. Nous mesurons sur le terrain l'inquiétude des familles et des professionnels qui ne disposent ni des informations, ni des outils suffisants pour les soutenir. Locataires du parc social et organismes Hlm partagent une même angoisse, celle de ne pouvoir faire face au défi économique et social que constitue la hausse brutale du montant des charges.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 580 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2021, les organismes Hlm ont mis en chantier 76 300 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10,2 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2021, 16 100 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 89 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse : Joachim Soënard / Sarah Cassone / Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66
[@UnionHlm](https://twitter.com/UnionHlm)